

# Mettre en œuvre l'ODD 8 par le processus de paiement à un prix juste de la WFTO<sup>1</sup>

- Bonnes pratiques, défis et recommandations



*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de World Fair Trade Organization Europe et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*



<sup>1</sup> « World Fair Trade Organization » – Organisation Mondiale du Commerce Équitable

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	2
<i>Paiement à un prix juste et salaire minimum</i> .....	3
<i>Le salaire minimum est un droit fondamental</i> .....	3
<i>Le paiement à un prix juste et le salaire minimum sont essentiels aux ODD</i> .....	4
<i>Approche du paiement à un prix juste par la WFTO</i> .....	5
<i>Approche du salaire minimum inspirée par les entreprises à vocation éthique</i> .....	5
<i>Marges et tarification : réflexions destinées aux entreprises sur la prise de mesures vers un paiement à un prix juste et un salaire minimum</i> .....	8
<i>Politique publique</i> .....	10
<i>Conclusion</i> .....	12
<i>Notes et remerciements</i> .....	14

## **Introduction**

Les chefs d'entreprise se demandent de plus en plus comment réaliser un impact positif sur le monde. Les concepts de « paiement à un prix juste » et de « salaire minimum » occupent une place toujours plus centrale dans ces tentatives. La tâche s'est avérée difficile pour bon nombre d'entreprises tandis qu'elles tentent de trouver des solutions de compromis et de définir des étapes pratiques dans la transformation des chaînes logistiques, afin d'atteindre des salaires minima.

Un grand nombre des Objectifs de développement durable (ODD) peuvent uniquement être atteints si les entreprises et le commerce rémunèrent et emploient des personnes d'une façon leur permettant de répondre (au moins) à leurs besoins fondamentaux. Afin d'aborder cette problématique, des outils servant à calculer ce que cela implique avant de pouvoir prendre des mesures pour progresser réellement vers le paiement de ces salaires.

La World Fair Trade Organization (WFTO) et les entreprises à vocation éthique qui forment ses membres ont entamé une nouvelle phase dans leur engagement à délivrer un salaire minimum et un prix équitable aux travailleurs et producteurs dans le monde entier. Les membres WFTO ont développé un outil de calcul servant à déterminer un salaire minimum local, applicable dans chaque pays, pour chaque produit et dans chaque secteur. Cet outil s'inscrit dans le cadre du *processus de paiement d'un prix juste* de la WFTO, officiellement adopté par ses membres en 2017, et les membres le mettent actuellement en œuvre en tant que l'un des outils les plus récents pour être en conformité avec le Cahier des charges du commerce équitable WFTO. En mai 2018, WFTO-Europe a chargé un consultant externe d'analyser la mise en œuvre du processus par des interviews avec des parties prenantes clés, et en explorant les liens entre le

travail effectué par la WFTO sur le paiement à un prix juste et **l'Objectif de développement durable 8** (*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*). Les résultats et conclusions de l'analyse sont résumés dans le présent rapport et, sauf mention contraire, tous les faits, chiffres et déclarations découlent de cette analyse. Le rapport comprend par ailleurs une brève explication du processus de paiement à un prix juste de la WFTO ainsi que des recommandations sur la façon dont ceci pourrait servir à renforcer la progression vers les ODD par les entreprises et les gouvernements, telles qu'identifiées par le consultant.

### **Définitions clés**

Un **prix équitable** est négocié librement lors d'un dialogue entre l'acheteur et le vendeur et est basé sur une tarification transparente. Il inclut un salaire équitable et un profit équitable. Un prix équitable représente une part équitable du prix final accordé à chaque acteur de la chaîne logistique.

Un **salaire équitable** est un salaire juste, négocié librement et convenu d'un commun accord. Il suppose au moins le paiement d'un salaire minimum local.

Un **salaire minimum local\*** est une « rémunération perçue pour une semaine de travail standard (ne dépassant pas 48 heures) par un travailleur dans un lieu donné, suffisant pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent sont l'alimentation, l'eau, le logement, l'éducation, la santé, les transports, les vêtements et autres besoins essentiels, provisions pour événements imprévisibles comprises. »

\* Basé sur la définition dans : **Living Wages Around the World – Manual for Measurement**, Richard et Martha Anker, 2017 Edward Elgar Publishing Limited, p. 8

## ***Paiement à un prix juste et salaire minimum***

### ***Le salaire minimum est un droit fondamental***

À l'heure actuelle, 340 millions de travailleurs et leurs familles vivent avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour : le seuil international de pauvreté<sup>i</sup>. Les salaires et revenus de millions de personnes restent trop faibles pour répondre à leurs besoins fondamentaux et, en réaction, des initiatives ont vu le jour partout dans le monde pour porter le niveau des salaires à un salaire minimum.

Un salaire minimum ne se limite pas à aborder l'extrême pauvreté. Il vise à garantir que les personnes puissent se permettre un niveau de vie de base et participer à la vie sociale et culturelle. Il est spécifique au contexte et consiste à aller au-delà de salaires de misère pour permettre aux personnes de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, un salaire minimum est un droit fondamental (article 25.1) :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

Rédigée il y a 100 ans, la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) mentionne également l'atteinte d'un salaire minimum. L'idée ne date pas d'hier et sa mise en œuvre n'est pas non plus une sinécure. Cependant, il s'agit inévitablement du point de mire de toute entreprise qui prétend suivre une norme éthique.

## ***Le paiement à un prix juste et le salaire minimum sont essentiels aux ODD***

De manière plus directe, les efforts en matière de paiement à un prix juste et de salaire minimum sont essentiels à l'atteinte de l'**ODD 1** : *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*. Ils sont, cependant, également essentiels à l'**ODD 10** : *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*. Ceci parce que si l'on ne relève pas les revenus les plus bas, il est probable que l'inégalité des revenus et des richesses augmente, et non diminue. De plus, le paiement à un prix juste et le salaire minimum sont également importants pour l'**ODD 8** : *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*. Sans amélioration des salaires et des revenus les plus bas, les objectifs de travail décent et de croissance économique partagée resteront non atteints. Enfin, ils forment une part indispensable à l'atteinte de l'**ODD 12** : *Établir des modes de consommation et de production durables*. Cet objectif ne peut être atteint que si les chaînes logistiques sont organisées d'une façon permettant à tous les participants de toucher un salaire minimum et d'entreprendre des pratiques de production durables qui préservent l'environnement et protègent les droits des travailleurs. Les tentatives permanentes de réduction des prix, par exemple des pratiques de réduction des coûts souvent constatées dans les filières du textile, ce qui continue à éroder les salaires et les conditions de travail des travailleurs et producteurs<sup>ii</sup>, illustrent parfaitement la raison pour laquelle le salaire minimum est essentiel à des modes de consommation et de production durables.

S'ils veulent vraiment atteindre les ODD, les gouvernements doivent globalement hiérarchiser les efforts pour permettre le paiement de salaires minima qui répondent aux besoins fondamentaux des travailleurs et producteurs. Les mesures pour atteindre cet objectif comprennent :

- Mandater la passation de marchés publics, ce qui garantit le paiement d'un salaire minimum aux travailleurs honorant des contrats gouvernementaux.
- Fournir du soutien aux entreprises pour leur permettre de développer des modèles commerciaux qui paient un salaire minimum (y compris la législation à cet effet).

- Mettre en œuvre la législation pour cesser les pratiques commerciales déloyales (PCD – [cf. page 12](#)) au sein des chaînes logistiques.

## ***Approche du paiement à un prix juste par la WFTO***

La WFTO a entamé une nouvelle phase dans son engagement à délivrer un salaire minimum et un prix équitable aux travailleurs et producteurs dans le monde entier. L'accent est mis sur le soutien des membres WFTO à collaborer avec leurs travailleurs et producteurs pour calculer un salaire minimum local, adapté à leur modèle commercial et au contexte dans lequel ils opèrent au lieu d'imposer un salaire standard.

Le salaire minimum local et la façon dont il est constitué et soutenu par les « Notes sur contexte local » peuvent être ajustés à toute organisation dans n'importe quelle région. L'approche est « bottom-up » plutôt que « top-down » ; en d'autres termes, chaque organisation calcule pour elle-même quel sera son salaire minimum local. L'objectif est d'arriver à l'équité et d'instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux : tous les maillons de la chaîne commerciale doivent œuvrer à la santé de la chaîne dans son ensemble.

## ***Approche du salaire minimum inspirée par les entreprises à vocation éthique***

En tant que communauté d'entreprises du commerce équitable à vocation éthique, les membres WFTO manifestent un engagement sans égal envers leurs producteurs, fournisseurs et communautés. Leur raison d'être consiste à bénéficier aux personnes et communautés économiquement marginalisées et à faire des concessions en leur faveur.

La finalité des entreprises de commerce équitable est de bâtir une entreprise entière avec, au cœur de celle-ci, une mission sociale. Elles traitent de commerce et de marchés, mais la priorité doit être de profiter aux travailleurs, agriculteurs et artisans. Cette caractéristique conceptuelle signifie qu'elles permettent d'ôter la camisole portée par les entreprises traditionnelles, lorsqu'elles peuvent profiter aux personnes et à la planète seulement s'il peut être démontré qu'il en découle un accroissement des bénéfices. Elles remettent en question l'hypothèse selon laquelle nous devons travailler avec et autour de la poursuite de toujours plus de profits comme moteur central des affaires. Les entreprises de commerce équitable sont un modèle d'affaires en net contraste avec le concept d'entreprise traditionnelle.

Les managers d'entreprises de commerce équitable ne sont pas constamment poussés à réduire les coûts et à mettre sous pression leurs fournisseurs en vue d'accroître les bénéfices. En général, la mission des entreprises de commerce équitable est incorporée sur le plan structurel d'une diversité de façons en net contraste avec les entreprises traditionnelles. Notamment :

- Une mission qui est privilégiée dans leurs documents juridiques, comme une constitution, des statuts d'association ou des règlements (dans la mesure où c'est légalement possible) ;
- Un conseil formé de représentants de producteurs ou d'organisations elles-mêmes à vocation éthique ;
- Des bénéficiaires principalement réinvestis dans les entreprises de commerce équitable ou utilisés pour profiter directement aux travailleurs, agriculteurs ou artisans ; ou
- La propriété qui est en substance contrôlée par des producteurs ou organisations à vocation éthique.

Tandis qu'elles adoptent de telles caractéristiques structurelles distinctes, les entreprises de commerce équitable revêtent de nombreuses formes juridiques. Ce sont des entreprises privées, des coopératives, des organismes sans but lucratif et des associations. Ces entreprises sont variées – en termes de capacités, de compétences et de contexte –, allant d'un membre qui collabore avec des artisans ruraux dans les hautes Andes (ou un groupe de vanniers analphabètes, à trois jours de trajet de Dar es Salaam) à de gros importateurs dans des pays développés. Les membres WFTO fonctionnent dans des univers économiques dynamiques ; certains dans des chaînes de commerce équitable, certains dans le commerce conventionnel avec les forces de marché conventionnelles, certains dans les deux mondes.

Une intervention de salaire minimum destinée à des entreprises à vocation éthique pleinement engagées envers les travailleurs, producteurs et communautés est et doit être différente d'une intervention destinée à des entreprises traditionnelles. Ce sont des entreprises mises en place pour acheminer de la valeur, des bénéficiaires et des opportunités à des producteurs économiquement marginalisés, et une approche plus axée sur le contexte et collaborative est possible. C'est l'essence de l'approche du paiement à un prix juste et du salaire minimum par la WFTO. C'est aussi une formidable occasion pour les entreprises traditionnelles de servir d'inspiration et d'analyser ce qui pourrait fonctionner dans leurs environnements.

**La politique de paiement à un prix juste de la WFTO est énoncée dans le Cahier des charges du commerce équitable WFTO, au principe 4 : *Paiement à un prix juste***

Un paiement juste implique un prix équitable, un salaire équitable et un salaire minimum local. Un paiement à un prix juste est un paiement qui a été négocié d'un commun accord et convenu par tous par le biais d'un dialogue et d'une participation constants, qui fournit un paiement juste aux producteurs, correspondant aux prix du marché, en

*Les dix principes du commerce équitable  
WFTO, principe 4, mis en exergue.*



### **Questions de contexte**

Sous sa forme la plus simple, le contexte local est ce qui rend la situation de la WFTO (l'ensemble des aspects allant de la géographie au climat, les situations politique et sociale, le type d'entreprise où nous nous trouvons et les personnes que nous employons) différente de la situation de toute autre organisation. Il est possible que deux organisations dans une même ville aient des réalités locales totalement différentes ; ce sont ces réalités que nous devons prendre en considération conjointement avec le salaire minimum calculé ou étalonné pour obtenir un nombre qui représentera réellement un salaire minimum local. Pour cette raison, lors du calcul du salaire minimum local, l'entreprise dresse également une liste de Notes sur contexte local, c'est-à-dire des conditions reflétant le contexte local, qui façonnera, voire modifiera légèrement le chiffre final du salaire minimum local.

### **Obstacles à l'action**

Lorsqu'une entreprise emploie et négocie avec des personnes économiquement marginalisées, des obstacles supplémentaires se posent à l'amélioration des salaires. Les coûts et l'efficacité peuvent constituer un facteur, les marges et prix de détail peuvent empêcher l'action, et des facteurs locaux très spécifiques peuvent poser des défis supplémentaires. Dans l'engagement de la communauté d'entreprises WFTO autour du thème du salaire minimum, des enseignements spécifiques ont été tirés. Il convient en particulier de noter certaines craintes exprimées par les membres WFTO concernant les implications des nouvelles étapes et des nouveaux critères du processus de paiement à un prix juste :

1. Une approche du salaire minimum inflexible et immédiate « fondée sur la conformité » qui forcerait des augmentations de prix immédiates et impossibles.
2. Le temps nécessaire à la mise en œuvre du système serait plus long que permis en vertu du Système de garantie WFTO pour vérifier la conformité avec les principes du commerce équitable.
3. Les nouveaux outils exigeraient une formation significative pour les producteurs en particulier, ainsi que pour les acheteurs, en vue de l'utilisation.

## ***Marges et tarification : réflexions destinées aux entreprises sur la prise de mesures vers un paiement à un prix juste et un salaire minimum***

La problématique de l'ajustement des prix et marges est une question majeure qui surgit souvent dans les débats sur le salaire minimum. Durant les interviews avec le consultant, les personnes interrogées ont noté que les importateurs et les détaillants devront éviter ou restreindre les augmentations des prix de détail découlant de hausses du prix franco (*Free On Board, FOB*)<sup>1</sup> amplifiées par leurs propres marges, ce qui peut les contraindre à analyser leur propre modèle et pratiques commerciales. Une proposition consistait à geler les marges – maintenir la valeur absolue tout en réduisant la marge de pourcentage – sur la période de transition (tandis que les salaires et revenus sont accrus pour obtenir un salaire minimum). L'analyse du consultant couvrait un exemple spécifique de processus collaboratif visant à accepter un salaire équitable facilité par Oxfam Intermon en Espagne, ce qui a démontré comment naviguer au milieu de dilemmes de prix complexes lors d'affaires avec des producteurs marginalisés. La situation exigeait de la confiance et de l'engagement permettant à Oxfam Intermon, à la fois importateur et détaillant, d'améliorer les salaires sans nuire aux canaux de vente sur lesquels les producteurs s'appuient. Dans l'exemple, Oxfam Intermon acceptait la nécessité de réduire ses marges pour empêcher une hausse préjudiciable des prix de détail. Selon la solution proposée, le groupe employant des artisans, l'exportateur de commerce équitable et Oxfam (tous des membres WFTO) réduiraient légèrement leurs marges pour augmenter de plus de 2,5 fois la composante « main-d'œuvre » du prix de détail avec seulement une hausse de 5 % du prix de détail final – augmentation qu'ils estimaient acceptable pour les consommateurs. Afin de soutenir les marges réduites, Oxfam Intermon et les autres membres WFTO devront toutefois accroître l'efficacité par une augmentation des volumes et des économies d'échelle.

Les défis auxquels la WFTO et ses membres sont confrontés dans la mise en œuvre de salaires équitables sont à peu près identiques à ceux rencontrés par les entreprises qui maximisent leurs profits. Il y a au sein de la WFTO des enseignements concernant le comportement, les politiques et les pratiques d'entreprise qui pourraient aider les entreprises traditionnelles, et inversement.

La ***vision commune et les engagements partagés*** envers les principes du commerce équitable sont une bonne plateforme pour la mise en œuvre de salaires équitables. Il est difficile d'imaginer les discussions visant à atténuer les impacts en termes de coûts de l'augmentation des salaires d'artisans, qu'Oxfam Intermon a reliés et rapportés au consultant, réussissant dans une chaîne de valeur commerciale typique, dirigée par une vision à plus court terme de propres intérêts commerciaux. Le sens du partenariat dans un effort conjoint d'améliorer les conditions de la chaîne logistique commence à être adopté par les entreprises dans le cadre de l'Ethical Trading Initiative (ETI) également.

---

<sup>1</sup> Prix d'achat comprenant le coût du produit, délivré au port le plus proche.

Le processus de paiement à un prix juste inclut aussi un **outil de tarification**, une méthode éprouvée visant à créer de la transparence autour des salaires et à les empêcher de s'éroder lors de négociations de prix. L'outil est largement utilisé par certains membres WFTO (pas tous). Il a également été adopté par l'ETI dans ses « Homeworker Guidelines » comme bonne pratique dans des chaînes commerciales, et par au moins deux entreprises membres de l'ETI, leur permettant de garantir aux travailleurs à domicile pratiquant de l'artisanat dans des chaînes de sous-traitance le versement d'un paiement à la pièce équivalant au salaire minimum.

### ***Relever les défis de la mise en œuvre de salaires et de paiements équitables***

Comme illustré ci-dessus, le salaire minimum et le paiement à un prix juste sont étroitement liés à la tarification. Dans bien des cas se pose le défi consistant à concilier l'augmentation des tarifs qui permet le paiement à un prix juste et le salaire minimum. Cela exigerait souvent des augmentations du prix des produits qui, mises en œuvre de façon inconsiderée ou trop rapide, pourraient nuire aux ventes et par conséquent, aux moyens de subsistance des producteurs.<sup>iii</sup> Pour cette raison, le processus de paiement à un prix juste de la WFTO englobe le principe de négociation sur des prix entre des acteurs adjacents dans la chaîne de valeur, afin de parvenir à un juste compromis pour l'atteinte du salaire minimum local pour les producteurs et travailleurs en évitant une déstabilisation du commerce. L'expérience d'Oxfam Intermon, déjà relevée plus haut, a démontré à quel point il était essentiel de garantir les engagements pour réduire les marges de la vente au détail, de l'exportation, et des organisations intermédiaires pour absorber l'impact en termes de coûts de l'augmentation des salaires des artisans. Le processus envisage également une feuille de route pour le salaire minimum, qui permet une augmentation des salaires au fil du temps, et du temps pour des hausses de productivité (au niveau des producteurs) et d'efficacité commerciale (chez les importateurs et détaillants) afin de prévenir les résultats négatifs. De telles mesures, relatives aux économies d'échelle et à l'efficacité, joueront également un rôle essentiel pour éviter la montée des prix lors du processus vers l'atteinte de salaires minima locaux pour les producteurs, travailleurs et artisans.

Le principe (incorporé dans le principe du commerce équitable n° 4 : Prix équitables) de négociations de prix équitables entre acteurs le long de la chaîne de valeur est une bonne pratique, qui fait malheureusement souvent défaut dans la pratique des entreprises traditionnelles. Son absence entraîne des abus en matière de main-d'œuvre<sup>iv</sup>, et il est essentiel d'atténuer la montée du prix de détail d'une quelconque augmentation des coûts de production nécessaires pour relever les salaires. La WFTO rassemble des producteurs, des exportateurs, des importateurs et des détaillants qui ont un sens commun du devoir et ont signé des engagements pour commercer loyalement et sont mieux placés pour de telles négociations.

### ***Collaboration aux échelles locale et nationale***

L'analyse a par ailleurs rapporté que la collaboration entre les membres WFTO pourrait réduire la charge de travail de la mise en œuvre du processus de paiement à un prix juste et éviter la duplication des efforts. Des points de référence et données pour l'échelle des salaires pourraient être collectés en collaboration et partagés. En plus de réduire la charge de travail, cela pourrait aussi contribuer à atténuer des pressions concurrentielles potentiellement

nuisibles à la mise en œuvre. Une telle collaboration pourrait être facilitée ou dirigée par des réseaux nationaux de commerce équitable et/ou des antennes régionales de la WFTO.

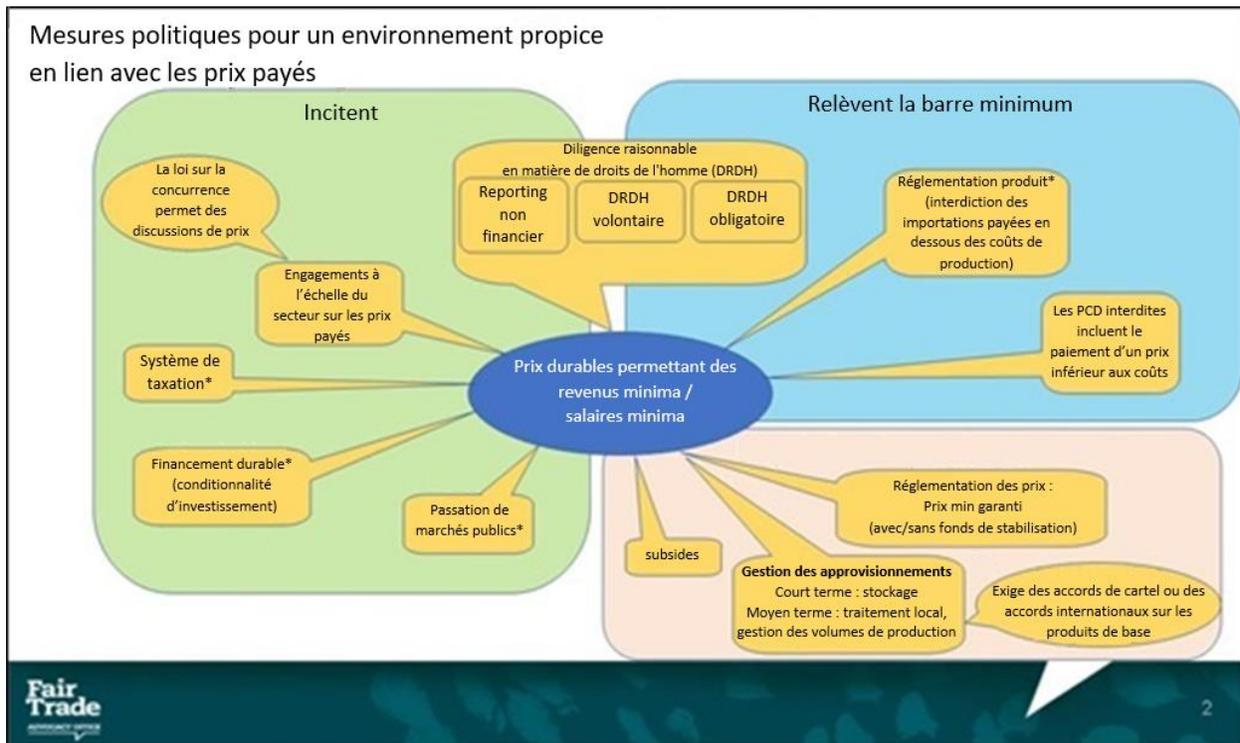
La [Coalition mondiale sur le salaire de subsistance \(Global Living Wage Coalition\)](#), par exemple, a été créée pour réduire la duplication des efforts dans l'établissement de points de référence pour des salaires minima, et éviter des débats préjudiciables et infructueux sur des points de référence concurrentiels, qui se sont avérés capables de retarder des décennies les avancées en matière de salaire minimum (par exemple, au sein des chaînes logistiques des membres de l'ETI). L'échelle de salaires de la WFTO, qui fait partie du processus de paiement à un prix juste, a un objectif similaire de partage de données, mais en concentrant de l'attention à un processus continu à plus long terme d'augmentation des salaires plutôt qu'à des points de référence.

Une collaboration similaire a également rapporté des résultats positifs dans l'expérience d'Oxfam Intermon mentionnée plus haut, avec des artisans chez deux partenaires producteurs au Bangladesh, pour convenir d'un salaire équitable local. À la suite de cette expérience, Oxfam Intermon a recommandé que le salaire équitable proprement dit soit négocié à un niveau local, compte tenu du fait que les salaires minima locaux seraient différents, par exemple, pour des zones urbaines et de zones rurales, reflétant le coût de la vie dans chacun de ces milieux. Une collaboration contribuerait également à la création d'une dynamique pour relever les salaires. Un salaire équitable convenu au sein d'un secteur local réduirait les pressions concurrentielles potentielles, tandis qu'un nouveau salaire équitable ou prix équitable unique pourrait s'appliquer à tous les membres WFTO d'une localité qui acceptent de participer à un processus conjoint.

## ***Politique publique***

### ***Des politiques publiques qui soutiennent le paiement à un prix juste et les salaires minima***

Il existe de nombreux moyens pour les gouvernements nationaux et locaux du Nord et du Sud, à travers la politique et la pratique, de soutenir le paiement de salaires minima dans les chaînes logistiques. Le bureau engagé dans les actions de plaidoyer en faveur du commerce équitable (*Fair Trade Advocacy Office*, FTAO) les a résumés ci-dessous :



Mesures politiques pour un environnement propice en lien avec les prix payés (avec l'autorisation du FTAO)

Bon nombre de ces mesures contribuent à l'atteinte des ODD plus largement.

Exceptionnellement, les gouvernements locaux ont un rôle potentiellement significatif à jouer et le commerce équitable peut être l'un des éléments plus efficaces dans le cadre de stratégies gouvernementales locales. Introduire des clauses de développement durable dans la **passation de marchés publics** est un moyen très direct pour augmenter la demande en produits et services durables, et la certification « commerce équitable », appuyée par un suivi fiable, permet la délivrance de salaires minima et le développement durable. Des politiques de **développement économique local** peuvent soutenir l'adoption de pratiques et principes de commerce équitable par des entreprises et organisations locales. Mais l'approche avec peut-être le plus d'impact adoptée par les autorités locales est de se servir du commerce équitable pour **sensibiliser le public** aux enjeux du développement durable.

L'Union européenne a également un rôle essentiel. L'étude par le Fair Trade Advocacy Office (FTAO) a identifié une série de mesures politiques potentielles pour promouvoir la production et la consommation durables, résumées ci-dessous.

### **Passation de marchés publics**

La conditionnalité dans les contrats de passation de marchés publics de gouvernements nationaux et locaux et d'organisations du secteur public, comme des universités, constitue une stratégie importante pour étendre le marché des produits et services durables tout en sensibilisant et en augmentant la visibilité du développement durable auprès des consommateurs et des citoyens. La directive de l'UE de 2014 sur la passation des marchés publics inclut des opportunités pour les acheteurs d'intégrer des clauses de durabilité. Celles-ci peuvent spécifier une conformité avec les normes en matière de travail et de certification,

notamment le versement d'un salaire minimum. Il s'agit d'un outil qui existe déjà et qui est facilement accessible aux gouvernements nationaux et locaux. L'intégration de clauses sur le versement d'un salaire minimum aux fournisseurs, producteurs et travailleurs dans leurs pratiques de passation de marchés publics représente une façon active de contribuer à l'**ODD 1** (*pas de pauvreté*), à l'**ODD 8** (*travail décent et croissance économique*) et à l'**ODD 12** (*consommation et production durables*). Les nouveaux outils de calcul pour le salaire minimum local du processus de paiement à un prix juste sont le moyen le plus récent pour les entreprises de répondre à des appels d'offres publics pour vérifier auprès des pouvoirs adjudicateurs qu'ils ont défini le salaire minimum local pour leurs travailleurs, fournisseurs et producteurs et qu'ils s'y conforment.

### ***Pratiques commerciales déloyales (PCD)***

En avril, l'Union européenne a adopté une directive interdisant les pratiques commerciales déloyales comme des changements unilatéraux pour fournir des accords et faire payer aux fournisseurs les coûts de promotions.

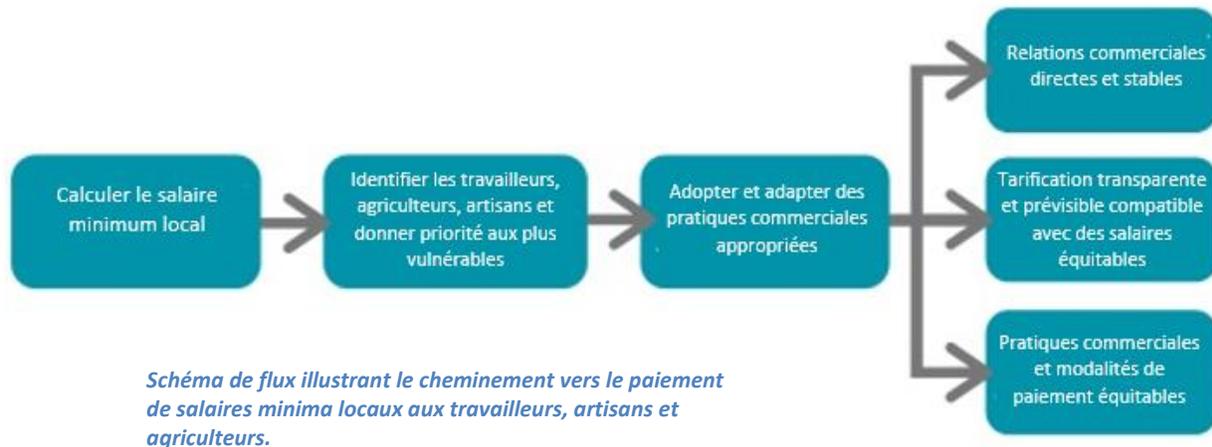
La directive relative aux PCD n'aborde aucun processus par lequel des acteurs de la chaîne de valeur pourraient convenir ce qui constitue un paiement à un prix juste (elle ne fait pas non plus mention de revenus minima ou de salaires équitables ou minima). La directive devra être promulguée dans chacun des 27 États membres au cours des deux prochaines années. Chaque pays a la possibilité d'adopter ou non les conditions de la directive commerce de gros, ou d'aller plus loin ou non. Les gouvernements nationaux des États membres de l'UE ont ici l'occasion de mettre en œuvre des lois qui dépassent le minimum, et contribuent de cette façon aux ODD (cf. « Passation de marchés publics » plus haut) en exigeant des détaillants et autres entreprises d'assurer le paiement d'un salaire minimum local aux fournisseurs, producteurs et travailleurs. Cela pourrait inclure :

- Considérer comme une pratique commerciale déloyale un paiement inférieur au prix de revient d'un produit.
- Mandater les acheteurs de parvenir au prix d'un produit seulement après une consultation appropriée avec un fournisseur ou producteur.
- Exiger des acheteurs d'évaluer si le prix qu'ils paient pour un produit est suffisant pour que les travailleurs de la chaîne de valeur perçoivent un salaire minimum (le processus de paiement à un prix juste fournit les outils pour calculer le salaire minimum local des travailleurs à travers les chaînes logistiques).

## ***Conclusion***

L'atteinte des salaires minima et des revenus minima pour tous exigera des changements significatifs au niveau des opérations commerciales. Les inégalités de pouvoir inhérentes des chaînes de valeurs mondiales, et les mauvaises pratiques commerciales de bon nombre des entreprises les plus puissantes en haut de ces chaînes, continuent à avoir des incidences négatives sur la rémunération et les conditions dans des chaînes de valeurs mondiales dont dépendent tant de travailleurs et agriculteurs pour leurs moyens de subsistance. Ces résultats négatifs touchent et minent actuellement la réalisation de bon nombre des Objectifs de

développement durable, notamment l'ODD 1 (*pas de pauvreté*), l'ODD 5 (*égalité entre les sexes*) et l'ODD 12 (*consommation et production durables*). Cela souligne la nécessité de transformer les modèles commerciaux qui dominent les chaînes logistiques mondiales afin de permettre des pratiques commerciales qui favorisent de meilleurs résultats pour les travailleurs, les agriculteurs et les artisans.



Un point de départ essentiel consiste à élaborer un salaire minimum local (exposé plus haut) et à commencer à identifier les travailleurs, les agriculteurs et les artisans les plus vulnérables afin de donner priorité à leurs intérêts. L'étape suivante consiste à adopter et adapter des pratiques commerciales appropriées, telles que modélisées par le commerce équitable. Notamment : des relations commerciales directes et stables ; une tarification transparente, prévisible et compatible avec le paiement de salaires équitables (y compris en utilisant des outils de tarification qui protègent les coûts de main-d'œuvre des négociations de prix) ; des pratiques commerciales et des modalités de paiement équitables (*cf. schéma de flux ci-dessus*).

Les réflexions de la communauté mondiale d'entreprises de commerce équitable (membres WFTO) démontrent que ceci peut être commandé par le contexte local, et peut être convenu avec des producteurs locaux d'une façon partagée et permettant une participation active. Cette approche « bottom-up » peut être adoptée et adaptée par d'autres entreprises disposées à donner priorité aux intérêts des producteurs et à prendre les mesures importantes vers un salaire minimum.

## Notes et remerciements

<sup>i</sup> **The Human Rights Opportunity – 15 real-life cases of how business is contributing to the Sustainable Development Goals by putting people first**, Shift Project Ltd., juillet 2018

[http://docs.wbcsd.org/2018/07/The\\_Human\\_Rights\\_Opportunities.pdf](http://docs.wbcsd.org/2018/07/The_Human_Rights_Opportunities.pdf)

<sup>ii</sup> **Paying for a Bus Ticket and Expecting to Fly. How Apparel Brand Purchasing Practices Drive Labor Abuses**, Human Rights Watch, avril 2019 <https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/wrd0419.pdf>

<sup>iii</sup> **Fair Wages & Fair Prices**, Peter Williams, European Fair Trade Association [EFTA] janvier 2009, [https://www.researchgate.net/publication/281825449\\_Fair\\_Wages\\_Fair\\_Prices](https://www.researchgate.net/publication/281825449_Fair_Wages_Fair_Prices)

<sup>iv</sup> cf. par exemple **Paying for a Bus Ticket and Expecting to Fly. How Apparel Brand Purchasing Practices Drive Labor Abuses**, Human Rights Watch, avril 2019 <https://www.business-humanrights.org/sites/default/files/documents/wrd0419.pdf>

*La présente étude a été financée par le projet **Trade Fair Live Fair**, qui s'étend sur 3 ans et est financé par l'Union européenne. Rassemblant l'essentiel du mouvement européen du commerce équitable, il vise à sensibiliser davantage à la consommation et à la production durables, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La traduction en français a été réalisée dans le cadre de la Semaine du Commerce équitable, une initiative de la Coopération belge au Développement.*

**World Fair Trade Organization Europe, asbl**

Rue Washington 40

1050 Bruxelles, Belgique

[www.wfto-europe.org](http://www.wfto-europe.org)



*Dans le cadre de la Semaine du Commerce équitable, une initiative de la Coopération belge au Développement.*



**Belgique**

partenaire du développement

[www.semaineducommerceequitable.be](http://www.semaineducommerceequitable.be)



*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de World Fair Trade Organization Europe et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*

